



Commission rogatoire et jugement réputé contradictoire

Par **romaloben**, le **07/06/2015** à **16:48**

bonjour,

j'ai fait une demande de suppression de pension alimentaire envers ascendant. Vu l'éloignement (1.000 kms), mes gros problèmes financiers (600 euros de moins pour mise en invalidité) et l'impossibilité physique de me déplacer (certificat médical), j'ai obtenu une commission rogatoire et j'ai été entendu par le JAF du TGI près de mon domicile.

L'ordonnance a été rendue et le jugement est réputé contradictoire.

Le juge a noté que j'ai été entendu par commission rogatoire puis que régulièrement convoqué, je ne me suis ni présenté ni été représenté à l'audience.

Par conséquent, le juge n'a statué que sur les demandes du défendeur, n'a ni pris en compte mes conclusions et les pièces que je lui ai fait parvenir.

Quelqu'un peut il m'éclairer la dessus car je ne comprends pas pourquoi le juge n'a pas statué contradictoirement dans ce cas précis et n'a ni tenu compte de mes conclusions et pièces qu'il vient de me renvoyer d'ailleurs.

celles-ci dans le respect du contradictoire avaient été également fournies à l'avocat de la partie adverse.

merci pour vos réponses